

La Seine est considérée comme l'élément phare des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Jusqu'en 1923 on s'y baignait mais l'augmentation des activités fluviales et la pollution ont contraint les autorités à prendre des mesures d'interdiction de baignade.

Aujourd'hui, l'engagement du Président de la République que l'on puisse s'y baigner à nouveau dans les conditions nécessaires de sécurité se réalise et constitue l'un des plus beaux héritages des jeux Olympiques.

La préfecture de la région d'Île-de-France en lien avec la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) et la Ville de Paris coordonnent le plan Baignade qui mobilise de nombreuses collectivités territoriales. Celui-ci impulse et programme la mise en œuvre de plusieurs actions et de travaux en matière d'assainissement d'ici 2024. Il s'agit là d'un chantier considérable consistant à mener à bien la dépollution de la Marne et de la Seine.

Dès 2023, les athlètes du World Triathlon ont pu nager dans la Seine au mois d'août. En 2024, les athlètes accompliront les épreuves de natation en eau libre et du triathlon entre le pont Alexandre III et le pont de l'Alma. Les années suivantes des zones de baignades bien identifiées ouvriront dans la Seine et la Marne pour permettre à tous de s'y baigner.

Le gouvernement a décidé de mobiliser d'importants crédits pour permettre la réalisation de ce plan ambitieux. L'État contribue ainsi, par le biais de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), au financement de 700 millions d'euros sur un total estimé à 1,4 milliard d'euros. A l'échéance des Jeux, c'est au moins 75% la pollution bactériologique identifiée dans le Plan Baignade qui est supprimé.

En chiffres

Pour les JOP

75%

de la pollution bactériologique identifiée abattue.

Investissement Plan Baignade :

700 M€

investi par l'État par le biais de l'Agence de l'eau Seine Normandie sur un total estimé à 1,4 Md€.



1 DES OUVRAGES STRUCTURANTS POUR « ASSAINIR » LA SEINE ET LA MARNE

- Les deux stations d'épuration du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) situées sur les communes de Valenton et de Noisy-le-Grand, en amont du site d'épreuve du pont Alexandre III, ont été modernisées pour que les rejets soient désinfectés, ce qui représente les deux tiers de l'amélioration attendue en absence de pluie.

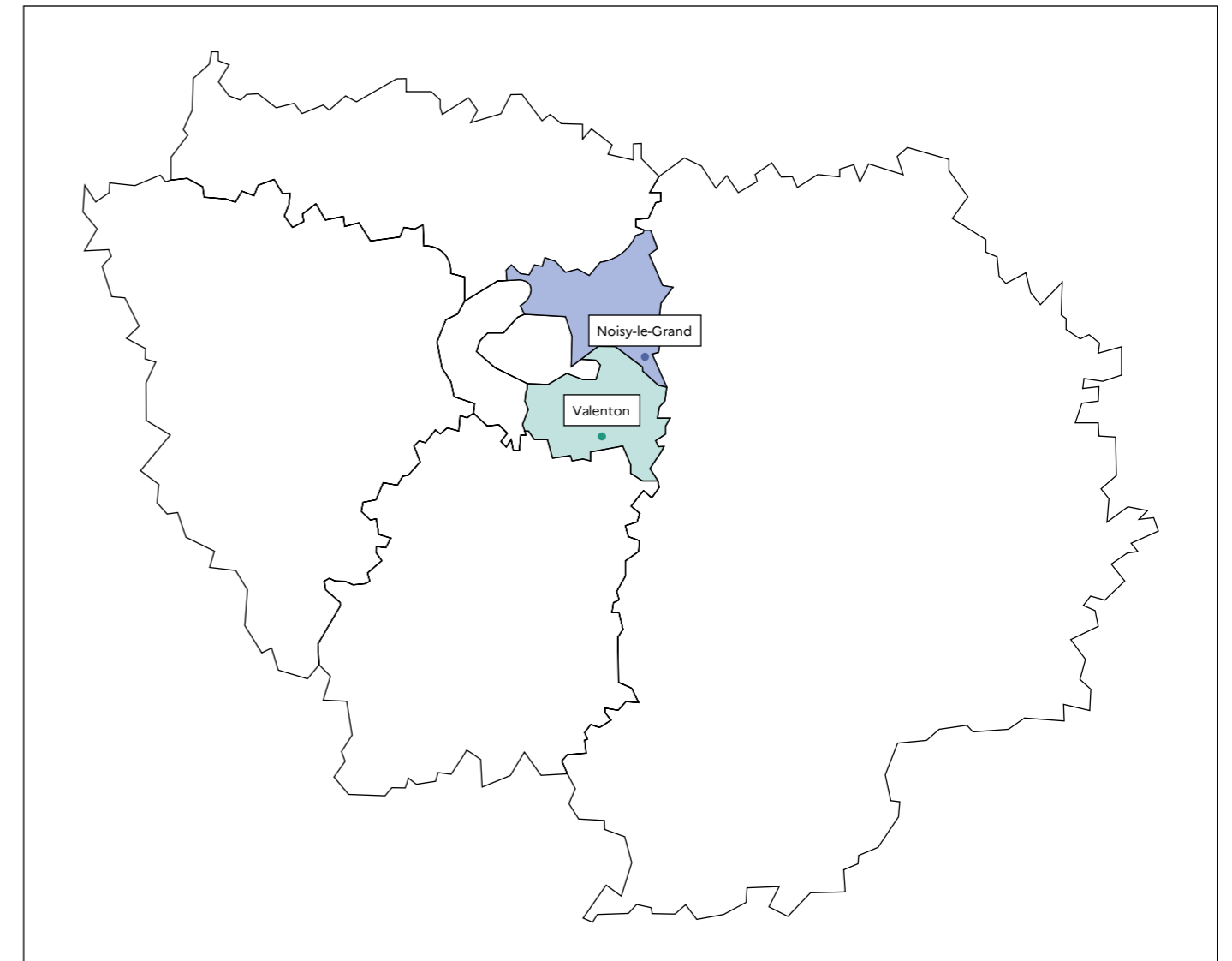
- Les deux unités de désinfection de Noisy-le-Grand et Valenton sont en service.

Également, l'État a assuré l'équipement des ports en réseau d'assainissement, dans Paris à l'amont du site des épreuves, par l'intermédiaire de ses opérateurs VNF et HAROPA PORT. Ces travaux, de 12,5 millions d'euros, sont achevés depuis juillet 2022.

Des réseaux de collecte des eaux usées ont été installés sur les quais des ports accueillant 263 bateaux stationnaires. Ceci permet que ces derniers se raccordent à ces réseaux et ne rejettent plus leurs eaux usées en Seine conformément à l'article 11 de la loi Olympique de 2018. Tous les bateaux à l'amont du site de compétition sont raccordés.



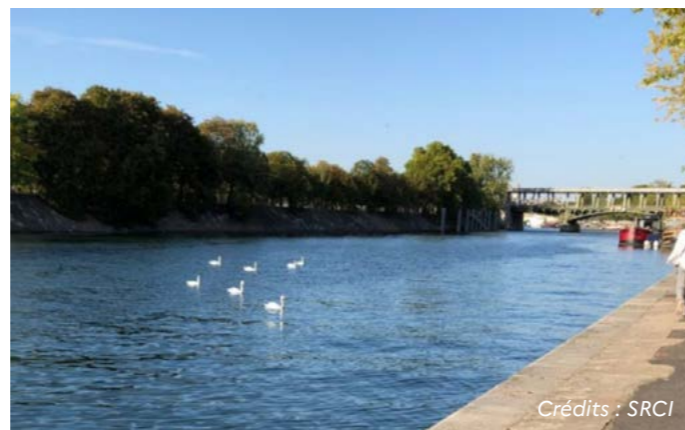
Credits : Charles Xardel



2 DES OUVRAGES STRUCTURANTS POUR RÉDUIRE LES DÉVERSEMENTS EN SEINE EN TEMPS DE PLUIE

En cas de pluie sur l'agglomération parisienne, l'eau de pluie qui s'introduit dans les réseaux d'assainissement cause des déversements d'eaux usées dans la Seine, qu'il convient de limiter. D'importants chantiers ont été lancés dans Paris et dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, permettant la création d'ouvrages améliorant la résilience du système d'assainissement face à un évènement pluvieux.

La très forte mobilisation des collectivités compétentes, sous l'impulsion et l'accompagnement de l'État, a permis de sécuriser le calendrier et le financement de tous ces grands travaux (bassins de stockage, grosses canalisations...).



Dans le détail :

- Bassin d'orage d'Austerlitz (Paris) : mise en service en mai 2024.
- Station de dépollution des eaux pluviales du Ru de la Lande (94) : inaugurée le 23 avril 2024.
- Grosse canalisation VL8 : mise en service le 15 juillet 2024.
- Plusieurs bassins et ouvrages sur le Bassin versant du Ru Saint Baudile (93) : mises en services en juin 2024.
- Plusieurs travaux sur le bassin versant du Fresnes-Choisy (94) : dernière mise en service mi-juillet 2024.

Ces ouvrages structurants sont accompagnés par d'autres actions pour optimiser les ouvrages de déversements afin de supprimer les rejets pour des pluies courantes. Ces actions permettront de réduire à environ 2 jours après la dernière pluie le retour à une bonne qualité de l'eau.



3 LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX PUBLICS DE COLLECTE ET LA CORRECTION DES MAUVAIS BRANCHEMENTS

Ces actions permettent la suppression de pollutions permanentes en amont du site des épreuves en Seine. Elles consistent en :

→ la correction des dysfonctionnements sur les réseaux publics

→ la résorption des mauvais branchements d'eaux usées



Un mauvais branchement revient à rejeter ses eaux usées dans les réseaux d'eau de pluie qui finissent alors dans les cours d'eau sans aucune dépollution. L'impact environnemental des erreurs de branchement est très important, car les eaux usées des toilettes, des douches, etc se retrouvent dans la nature. Sur les branchements, sous l'impulsion de l'État, un plan d'actions a été dressé par chaque collectivité gestionnaire de réseau d'assainissement, jusqu'à l'été 2024 (voire au-delà).

La multitude d'actions engagées a permis de résorber environ
50%
de la pollution brute générée par les mauvais branchements.

A l'approche des JOP, près de
80%
des travaux sur les réseaux publics ont été engagés soit d'ores-et-déjà davantage que l'objectif initialement fixé de 75%.

Pour dynamiser encore la correction des mauvais branchements, l'aide apportée par l'AESN a été renforcée jusqu'au 1^{er} août, afin de financer à 100 % les mauvais branchements de particuliers ou copropriétés privées en cas de maîtrise d'ouvrage publique par la collectivité.

Ces actions permettent une diminution de la pollution bactériologique pour le site des JOP et, au-delà, pour les autres sites de baignade pérenne dont certains pourront ouvrir à compter de 2025.

En complément, des solutions par pompage des eaux usées ont été mises en œuvre au Fresnes Choisy (94) pour réduire encore les apports d'eaux usées non traités.

Pour rendre les travaux possibles, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a très significativement relevé son niveau d'aides pour les travaux du plan baignade. Par ailleurs l'article 63 de la loi Climat et résilience, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, a rendu obligatoire le contrôle et la correction des mauvais branchements lors d'une vente d'un logement.

Sous l'impulsion des **préfectures de département 92, 93 et 94**, les collectivités territoriales ont structuré et programmé leurs travaux et mis en place des moyens exceptionnels pour changer d'échelle dans la réalisation du programme en 2022, 2023 et au premier semestre 2024.



Les financements de l'État

L'État, via le préfet de région et les préfets de département, avec l'appui de la DRIEAT, assure la coordination de tous les acteurs, à la fois en dégageant les aides et moyens financiers et réglementaires nécessaires, en définissant les mesures techniques et en priorisant le travail avec les acteurs.

Il agit sur différents points dans le cadre de ce projet :

- Aides financières exceptionnelles, par l'intermédiaire de l'agence de l'eau Seine-Normandie, permettant aux acteurs impliqués dans le plan d'actions de mener les travaux adéquats (particuliers et collectivités). Sur le dernier chiffrage du plan d'actions, à 1,4 milliard d'euros, l'AESN financera près de 700 millions d'euros.
- Résorption des mauvais branchements des bâtiments de l'État, par l'intermédiaire des différents services déconcentrés et administrations centrales des ministères concernés : près de 600 bâtiments ont réalisé un diagnostic. L'ensemble des travaux de mise en conformité nécessaires ont été réalisés.



Crédits : Pexel via Pixabay

4 DÈS 2025, DES SITES DE BAINNADE PÉRENNES

Pour préparer l'ouverture des sites de baignade pérennes dès 2025, la préfecture de région, en lien avec la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris, a réuni le 21 mars 2024 les communes, établissements publics territoriaux et conseils départementaux franciliens intéressés.

Les services de l'État accompagnent les collectivités dans la compréhension et la prise en compte des enjeux multiples (sanitaires, conciliation des usages du fleuve, sécuritaires) préalables à l'ouverture des sites.

Il convient notamment de s'assurer de la qualité de l'eau sur chaque site, alors que cette ouverture est soumise à des règles différentes de celle d'une compétition d'une journée.

Dans ce cadre, elle est jugée suffisante lors que la concentration en E.coli (bactérie retrouvée dans les matières fécales) est inférieure pendant 90% sur la période considérée à 900 UFC/100ml et celle en entérocoques à 330 UFC/100 ml.



Crédits : Manuel Bouquet/Terra

Au 1^{er} juillet 2024, 26 villes sont intéressées avec 32 sites potentiels :

- 8 sites en Seine Aval : 3 en Seine-Saint-Denis (93) et 5 dans les Hauts-de-Seine (92).
- 3 sites dans Paris (75).
- 12 sites en Seine Amont : 7 dans le Val-de-Marne (94) et 5 dans l'Essonne (91).
- 9 sites dans la Marne : 7 dans le Val-de-Marne (94), 1 en Seine-Saint-Denis (93) et 1 en Seine-et-Marne (77).

Les sites parisiens et certains sites sur la Marne pourraient ouvrir dès 2025, en fonction des résultats de la qualité de l'eau suite à la mise en service des ouvrages du plan Baignade. La mobilisation des gestionnaires de réseaux pour la correction des mauvais branchements devra se poursuivre au-delà des Jeux afin de réduire encore plus les pollutions arrivant dans la Seine et la Marne.

L'amélioration de la qualité de l'eau en aval de Paris nécessitera une mobilisation des collectivités riveraines du fleuve, dont le territoire ne fait pas partie actuellement du Plan Baignade. L'État continuera d'accompagner financièrement la réalisation de ces travaux au travers des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

5 LE PLAN BAINNADE : UNE AVANCÉE MAJEURE POUR LA BIODIVERSITÉ DES COURS D'EAU FRANCILIENS

Au-delà de la baignabilité, le plan Baignade a permis d'accélérer la préservation de la Seine, écosystème unique particulièrement soumis aux pressions anthropiques. La réduction des rejets polluants dans le fleuve améliore en effet la qualité écologique du fleuve, favorise une biodiversité riche et variée et le rend plus résilient face au changement climatique. Dans la Seine, le nombre d'espèces de poisson est ainsi passé de 3 dans les années 70 à 36 aujourd'hui.

Ainsi, les ouvrages structurants devraient permettre de réduire, en moyenne, de 30 à 40 % les rejets annuels et ainsi de traiter entre 1 et 1,5 millions de m³ supplémentaires d'eaux usées dans les stations d'épuration. Le plan Baignade a également permis de multiplier par 20 à 30 le rythme annuel de correction des mauvais branchements : au 1^{er} juillet, on estime qu'ont été supprimés le rejet direct d'eaux usées dans les cours d'eau de 30 000 à 40 000 habitants, soit l'équivalent d'une ville comme Nogent-sur-Marne ou Neuilly-sur-Marne, dont un tiers de locataires de logements sociaux.

Le plan Baignade a également servi de catalyseur pour mobiliser les acteurs sur la gestion à la source des eaux pluviales et la désimperméabilisation. Au-delà des bénéfices liés à la réduction des rejets de temps de pluie, la végétalisation de la ville permet une amélioration du cadre de vie pour les habitants et permet de créer des îlots de fraîcheur, essentiels pour atténuer l'impact du changement climatique.

L'agence de l'eau Seine Normandie a aidé à la déconnexion d'une surface cumulée d'environ 150 ha dans le cadre du plan Baignade, ce qui représente 750 000 m³ d'eaux de pluie potentiellement polluées qui ne seront plus collectées par les réseaux et ne feront plus déborder les réseaux d'assainissement. Ces travaux auront également permis la création d'environ 40 à 50 ha d'espaces verts sur le territoire du plan Baignade, très urbanisé, soit l'équivalent de plus de 10 % de l'ensemble des espaces verts existants de la ville de Paris.

Ces surfaces ne représentent qu'une partie des actions de désimperméabilisation réalisées sur l'agglomération parisienne : en complément, la mesure "renaturation des villes et villages" du Fonds vert a permis d'accompagner en 2023 77 projets à hauteur de 52 millions d'euros, permettant la renaturation de plus de 144 hectares. Ce fonds continuera à accompagner des projets à l'impact positif sur le retour de la nature en ville.



NETTOYER LA SEINE EN VUE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPHIQUES A PARIS EN 2024

Les acteurs publics mettent en place continuellement, et plus encore pendant les JOP des actions pour limiter les déchets flottants et entre deux eaux, avant, pendant et après les Jeux sur le fleuve.

Il s'agit principalement de diminuer le volume de déchets flottants en Seine ou accumulés sur les berges, dans le secteur Paris centre et au droit du Village des athlètes en Seine-Saint-Denis. Ces déchets flottants sont parfois naturels (bois, végétaux, etc.) mais aussi liés aux activités humaines (ex : bouteilles, sacs plastiques, objets divers, etc.).

Le nettoyage de la Seine avant les épreuves

Les acteurs (Ville de Paris, VNF, HAROPA PORT, SIAAP, Paris 2024...) mettent en place des actions pour assurer la propreté des berges et de la Seine pendant les JOP (marchés de nettoyage, barrages flottants...) et mobilisent des moyens supplémentaires pour prévenir l'arrivée des déchets en Seine et les enlever en cas de déversement en Seine pendant la durée des JOP.

Parmi les actions identifiées, on peut noter la présence de bateaux nettoyeurs/collecteurs, des barrages flottants nouveaux, des moyens supplémentaires de ramassage à quais...

Les collectivités en amont de la Seine sont aussi mobilisées pour mettre en place des actions de sensibilisation pour limiter les risques de déchets à l'eau.



Crédits : Alexandra Lebon

PLAN D' ACTIONS RÉSILIENCE « QUALITÉ DE L'EAU - ÉPREUVES EN SEINE » SUITE AUX TEST-EVENTS 2023

A la suite des tests event des épreuves en Seine de l'été 2023, la préfecture de région et la Ville de Paris en partenariat avec Paris 2024, VNF, HAROPA PORT et, les gestionnaires de réseaux (SIAAP, les conseils départementaux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne) ont élaboré le plan d'actions résilience « Qualité de l'eau - épreuves en Seine ». Ce plan a pour principal objectif d'améliorer la robustesse du système d'assainissement, la fiabilité du dispositif de suivi de la qualité de l'eau et la recherche d'origine d'une pollution.

Sous l'égide de la préfecture de région et de la ville de Paris, ce plan d'action se décline en six volets :

1^{er} volet

- Suivre la réalisation des ouvrages structurants, la résorption des mauvais branchements et l'assainissement des ports (dont éviter les sources de pollution des bateaux navigants comme ceux de la cérémonie d'ouverture).

Ex : Sur le volet assainissement des ports, il s'agit de fiabiliser les systèmes d'assainissement des ports dans Paris et de renforcer les moyens de sensibilisation, de prévention, de contrôle et de coercition du bon raccordement des bateaux en amont des sites d'épreuves des JOP.

2^e volet

- Renforcer la résilience des installations d'assainissement.

Ex : Le renforcement de la résilience vise à donner au système d'assainissement les moyens, par des actions spécifiques et ciblées préalablement identifiées, de continuer à fonctionner de manière normale en cas d'incident (panne, sinistre, pic d'activité, cyberattaque...) ou de retrouver son état de fonctionnement initial le plus rapidement possible.

3^e volet

- Détecter et limiter les impacts des sources de pollution potentielles, suivre les déversements, les incidents et établir un plan de gestion de crise.

Ex : Détecter et limiter les impacts des sources de pollutions potentielles, suivre les déversements, les incidents et établir un plan de gestion de crise.

4^e volet

- Sécuriser le dispositif d'analyses de l'eau et les outils utilisés.

Ex : Sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris, les actions définies visent à sécuriser l'ensemble de la chaîne d'analyse laboratoire effectuée par Eau de Paris, les protocoles, les plannings et secteurs d'analyses et à les partager avec l'État et Paris 2024 (et les fédérations internationales).

5^e volet

- Assurer la propreté de la Seine (déchets sur l'eau et abords des pontons).

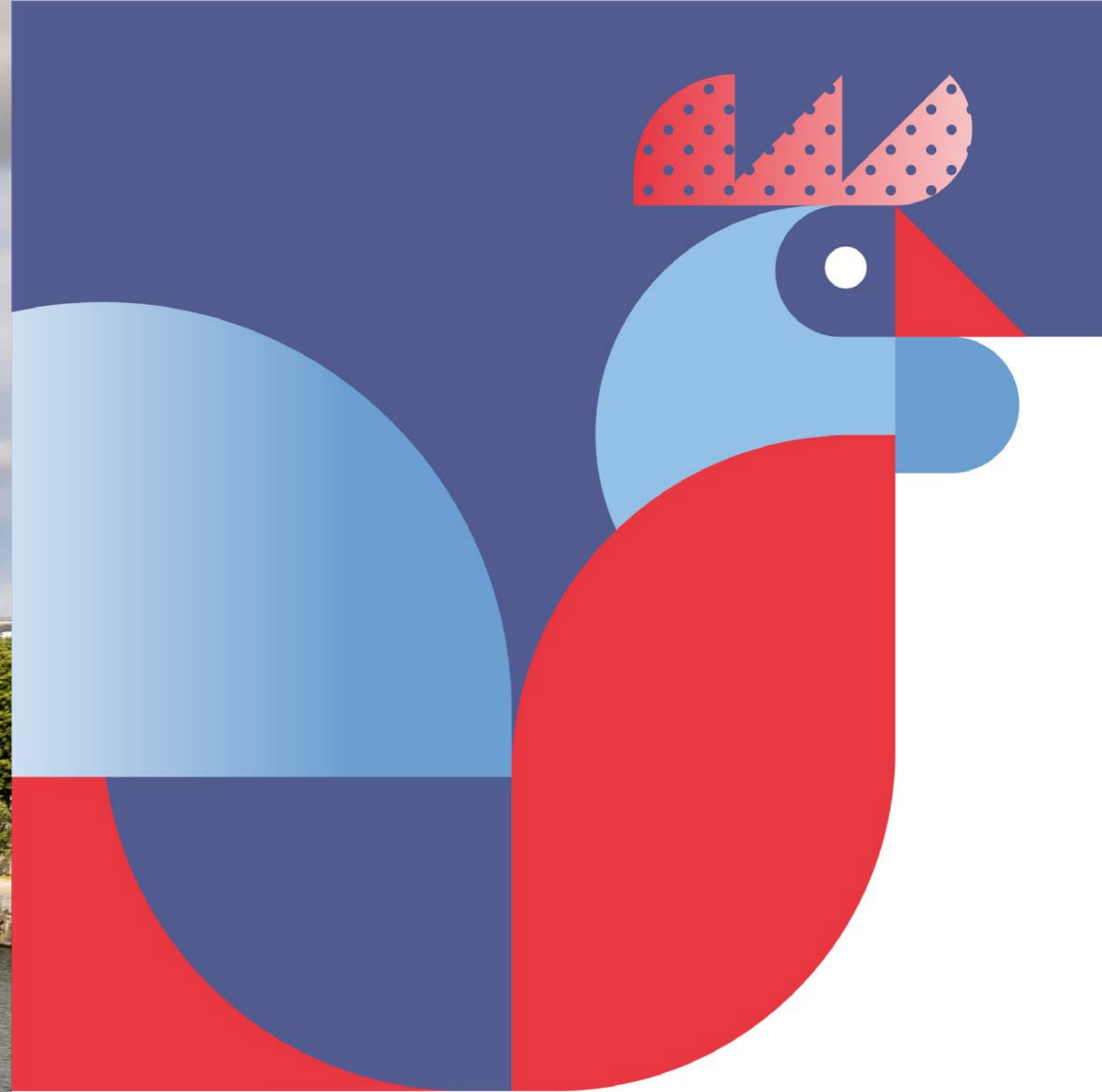
Ex : En plus des actions d'ores et déjà prévues par VNF au port des Champs Elysées (marché de nettoyage) et Haropa PORT (lancement d'un marché de nettoyage pluriannuel), Paris 2024 a précisé ses modalités de nettoyage prévues (dont celles aux abords des pontons – pour la cérémonie d'ouverture et les épreuves en Seine) et la Ville de Paris, ses modalités de gestion des déchets, en particulier sur les berges/quais.

6^e volet

- Définir les modalités d'entraînement (mises en situation), de suivi et de reporting en amont et pendant les épreuves.

Ex : Des séquences tests et des entraînements ont été organisés avec les membres du comité technique de suivi de la qualité de l'eau pour apprécier en condition « réelle » les procédures et méthodes d'analyses des eaux telles que définies dans le cadre du plan d'action d'une part et le processus de décision/gestion de crise en cas d'incident d'autre part.

Les actions identifiées dans le cadre de plan résilience « Qualité de l'eau - épreuves en Seine » ont été mises en œuvre, permettant d'aborder les Jeux avec un dispositif de suivi de la qualité de l'eau renforcé, fiable et éprouvé, un système d'assainissement plus robuste, et une méthodologie de recherche d'origine de pollution efficace.



Contact Presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
Service régional de la communication interministérielle
pref-presse@paris.gouv.fr
01 82 52 40 25



